

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION ET/OU DE RESSOURCES
EN FREQUENCES POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN
RESEAU INTERNET DES OBJETS**

- Première demande (Autorisation et fréquences)
 Demande de fréquences supplémentaires
 Renouvellement Modification Objet de la modification :
 Détails de la modification :
 Numéro de l'autorisation : Date de délivrance :
 Numéro de la lettre d'assignation : Date de délivrance :

1- INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

<input type="radio"/> Administration <input type="radio"/> Entreprise publique <input type="radio"/> Entreprise privée <input type="radio"/> Particulier		
Nom et prénoms ou raison sociale :		
Adresse postale :		
Situation géographique du siège social :		
Coordonnées GPS du siège social :		
Email :		
Tel :	Fax :	
Personne à contacter dans le cadre de la présente demande :		
Email :	Tel :	
Activité(s) Professionnelle(s) de la société :		
Forme juridique de la société :		
Montant du capital :		
Personne ayant qualité pour engager la société :		
Nationalité :	Type de pièce d'identité :	Numéro :

Composition de l'actionariat		
Actionnaire	Participation	Nationalité

2- INFORMATIONS SUR LE RESEAU ET LES SERVICES FOURNIS

Type de réseau :	
Etendue du réseau :	Date de mise en service :
Usage du réseau : <input type="checkbox"/> privé <input type="checkbox"/> commercial	
Zone de couverture :	
Horaires de fonctionnement :	
Nombre de stations terminales :	Classe ¹ des stations terminales :
Nombre de stations relais :	Classe des stations relais :
Technologie utilisée :	
Description du ou des service(s) fourni(s) :	
Partenariat(s) dans le cadre du projet, si oui, préciser lesdits partenaires en y joignant des copies des contrats :	
Cible visée, Tarifs, Offres et Conditions d'accès au(x) service(s) :	
Numéro de l'autorisation :	
Date de délivrance de l'autorisation :	

¹ Selon le chapitre 4 section 6 de [la préface du BR IFIC de l'IUT-R](http://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/brific/BRIFIC/Preface/PREFACE_EN.pdf) (Page 324 du document accessible via le lien suivant : http://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/brific/BRIFIC/Preface/PREFACE_EN.pdf)

3- FREQUENCES SOLLICITEES

Mode de duplexage	Largeur de bande demandée	Plages de fréquences souhaitées si duplexage en TDD	Plages de fréquences souhaitées si duplexage en FDD		Fréquences déjà exploitées
			Emission	Réception	

4- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS

Nom de la station	Localité	Coordonnées géographiques	Puissance de sortie des émetteurs (W)	Sensibilité des récepteurs (dB)	Capacité / Débit (Mb/s)	Type de modulation	Fréquence porteuse	Marque et type d'équipement
		Lat Long : Alt :						
		Lat Long : Alt :						
		Lat Long : Alt :						
		Lat Long : Alt :						
		Lat Long : Alt :						
		Lat Long : Alt :						
		Lat Long : Alt :						
		Lat Long : Alt :						

5- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES ANTENNES

Station	Marque et série de l'antenne	Type d'antenne (directivité)	Hauteur par rapport au sol (en m)	Gain (en dBi)	Polarisation	Azimut de rayonnement

6- SCHEMA COMPLET DU RESEAU

(Insérez ci-dessous ou joignez au dossier de demande l'architecture du réseau réalisée avec Microsoft Visio ou tout autre outil équivalent.)

7- INFORMATIONS

L'utilisation de la fréquence sollicitée est subordonnée à son assignation par l'ARTCI. Elle doit se faire dans le strict respect de l'autorisation d'exploitation des fréquences objet de la demande.

Le réseau ne sera installé qu'après l'autorisation d'implantation de site délivrée par l'AIGF. Le bénéficiaire de la fréquence notifie à l'ARTCI l'installation de son réseau avant sa mise en service.

Toute modification de caractéristiques techniques du réseau non conformes à la fiche technique devra être soumise à l'approbation de l'ARTCI avant sa mise en œuvre. De même, toute nouvelle installation doit être portée à la connaissance de l'ARTCI.

L'utilisateur devra demander une autorisation en ce qui concerne l'édification d'abris, de pylônes ou d'antennes auprès des services de municipalités et des préfectures ou autres organismes compétents en la matière.

Le demandeur/bénéficiaire est soumis aux taxes et redevances applicables en matière de fréquences. Le non-paiement des redevances pourrait entraîner l'annulation de l'assignation de fréquences.

Les stations doivent être accessibles aux agents de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et de l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF).

*Veillez recopier ci-dessous l'engagement suivant : « **Je m'engager à respecter le droit applicable en la matière, notamment l'ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012, relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication et les textes sous-jacents** »*

En apposant votre signature sur ce formulaire, vous certifiez avoir pris connaissance des conditions d'exploitation de l'Autorisation Générale et d'utilisation des fréquences et que les informations communiquées sont exactes.

Fait à, le/...../.....

Le demandeur

Nom, qualité, signature et cachet

ANNEXE 1 : LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1- Courrier de demande d'Autorisation Générale et de fréquences radioélectriques à l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'ARTCI
- 2- Le présent formulaire dûment rempli, signé et cacheté
- 3- Copie du registre de commerce et du statut juridique de l'entreprise
- 4- Copie de l'Autorisation générale expirée pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de faisceaux hertziens (cas d'un renouvellement ou d'une modification)
- 5- Copie du reçu de paiement des taxes de constitution de dossier (demande de fréquences)
- 6- Attestation de non redevance datant de moins d'un mois en cas de renouvellement (prendre contact avec la Direction Financière et Comptable, Tél : 20 34 46 97)
- 7- Fiche technique des antennes
- 8- Fiche technique des équipements (stations)

Contacts :

- **Pour l'Autorisation** : *La Direction des Activités de Télécommunications (DATE) 20 34 42 56*
- **Pour les Fréquences** : *La Direction des Ressources et du Contrôle Technique (DRCT) 20 34 43 68*